



## CONDITIONS DE RÉSERVATION & CONTITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA MAISON COUTURIER

Ces conditions de réservation s'appliquent pour toutes les réservations effectuées par téléphone, par mail ou en ligne sur le site [www.lamaisoncouturier.com](http://www.lamaisoncouturier.com).

**Les Arrivées s'effectuent à partir de 16h00**

**Les départs s'effectuent à 11h00**

**Petit déjeuner de 8h00 à 10h00**

**il est interdit de fumer ou de vapoter** dans l'ensemble de la maison , sauf dans les espaces extérieurs

**Les animaux sont acceptés sous conditions. (Petite taille). 3€/jour. Les animaux d'assistance sont acceptés sans conditions.**

**Les prix des chambres sont indiqués à la nuitée, pour 1 ou 2 personnes, "à partir de " . Ils ne tiennent pas compte des options et/ou des prestations payantes que vous pourriez choisir et du**

nombre de personnes supplémentaires. (Personne supplémentaire : **11 € / jour/pers uniquement pour les chambres Shabby chic et au Fil de l'eau**)

**Les options** : certaines sont payantes & d'autres gratuites.

**La conciergerie** est réservée uniquement aux résidents des chambres d'hôtes. Les prestations proposées par la conciergerie sont payantes.

**Lit parapluie** pour les enfants de 0 à 3 ans, **sans supplément.**

**Lit d'appoint** pour une personne supplémentaire à partir de 12 ans: **15 € / jour**

**Lit d'appoint** pour un enfant entre 4 et 11 ans : **11 € / jour**

**Lors de votre réservation, un acompte de 30%** du montant ttc de votre séjour vous sera demandée. Dès sa réception votre réservation sera effective.

**Le montant de la Taxe de séjour** dans notre région est de **0.66 € par jour et par personne.** Cette taxe est en supplément du prix de la chambre.

**CGV - Chambres d'hôtes en service direct**

**Article 1** : Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. Ce contrat est passé entre La Maison Couturier et l'hôte effectuant la réservation. En aucun cas la Maison Couturier ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de son contrat par des tiers ou à des fins non touristiques.

Le meilleur accueil sera réservé aux hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement leur l'accueil avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

**Article 2 - durée du séjour :** Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

**Article 3 - conclusion du contrat :** La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total du prix du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre retenue et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée sur le dit contrat.. Le deuxième exemplaire du contrat est à conserver par le client. Les prix s'entendent toutes charges comprises suivant la fiche descriptive, hors taxe de séjour.

**Article 4 - absence de rétractation :** Pour les réservations effectuées par courrier, par téléphone ou par internet, le locataire ne bénéficie pas du délai de rétractation, et ce conformément à l'article L121-21-8 du code de la consommation relatif notamment aux prestations de services d'hébergement fournies à une date ou selon une périodicité déterminée.

**Article 5 - annulation par le client :** Toute annulation doit être notifiée par lettre, ou télécopie ou mail adressé au propriétaire.

a) **Annulation avant le début du séjour :** si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début de séjour, l'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera en outre le paiement du solde du prix du séjour.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 16 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au séjour initial reste intégralement acquis au propriétaire.

Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

**Article 6 - annulation par le propriétaire :** Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre AR, ou mail.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il pourra recevoir en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

**Article 7 - arrivée :** Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

**Article 8 - règlement du solde :** Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le présent contrat seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

**Article 9 - taxe de séjour :** La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au Trésor public.

**Article 10 - utilisation des lieux :** Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état.

**Article 11 - capacité :** Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

**Article 12 - animaux :** Le présent contrat précise si le client peut ou non séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non-respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Les animaux d'assistance sont acceptés car ils ne sont pas des animaux de compagnie.

**Article 13 - litiges :** Toute réclamation relative à l'état des lieux des chambres doit être soumise au propriétaire dans les trois jours suivant la date du début du séjour.

Ces dispositions ne préjugent pas des éventuelles actions judiciaires intentées, auprès du tribunal compétent, par le client ou par le propriétaire

Ce document est un spécimen de de contrat de location. Il n'a aucune valeur juridique tel quel.

Il vous informe des conditions de réservations et des conditions générales de vente.

Pour chaque réservation un contrat nominatif sera envoyé au client.